

## Conférence de consensus de prévention de la récidive

### Réponse au questionnaire

1. *L'état des connaissances sur la prévention de la récidive vous paraît-il suffisant ? Si oui, que pensez-vous de la manière dont ces connaissances sont diffusées/ utilisées dans votre milieu professionnel ou associatif ? Sinon, que préconisez-vous pour améliorer les connaissances et pour assurer leur diffusion/ utilisation ?*

- La lutte contre la récidive étant une question concernant la société toute entière, **les études qui permettent de l'appréhender doivent donc dépasser le cercle de compréhension des seuls acteurs Prison-Justice, afin d'être appropriables et appropriées par tous.** Si le public ne doit retenir qu'une seule idée, c'est qu'une peine aménagée fait diminuer le risque de récidive. En pratique, ce n'est pas d'un climat de défiance dont la PPSMJ ou le libéré définitif a besoin pour réinvestir pleinement le droit commun. Une juste information du public contribuera à établir un climat de confiance propice à l'insertion, dont tous sont co-responsables.

- Hormis cette question de communication, nous ne sommes pas légitimes pour apprécier scientifiquement l'état des connaissances sur la récidive. Toutefois, notre expérience nous enseigne qu'à partir d'un socle de renseignements objectifs, il sera toujours nécessaire d'ajuster l'accompagnement de manière individualisée et concrète. A contrario, **l'usage exclusif de facteurs déterministes** pour cataloguer des types de prise en charge produirait de la **segmentation abstraite, déconnectée de la situation vécue par les publics concernés.**

2. *De quels éléments d'information disposez-vous sur les facteurs qui diminuent le risque de récidive ou au contraire l'aggravent ? (facteurs personnels, familiaux, économiques, sociaux, géographiques, psychologiques, psychiatriques, sanitaires, impact des addictions... en distinguant suivant le type et la gravité des infractions)*

- La récidive est une réponse plus ou moins choisie à un problème personnel ou social. Parmi les réponses, nous sommes convaincus qu'une présence associative offre un cadre protecteur matériellement et émotionnellement.

- Dans la logique de la réponse à la question 1, nous insistons sur **l'individualisation de l'accompagnement**, ce qui se traduit par :

- Un suivi continu et cohérent, en étroite coordination avec le SPIP (dans la mesure des moyens de ses services). Les personnes doivent pouvoir compter tant sur un **appui préventif à l'intérieur de l'établissement**, que sur un **appui à l'extérieur** de celui-ci. Le Secours Catholique s'assure dans ses accompagnements de l'existence d'un relais entre ses équipes à l'intérieur et ses équipes extérieures et généralistes, accueillant tout public en difficulté.

- Une vision globale de la personne intégrant l'ensemble des facteurs personnels, sociaux, etc.

3. *Quelles sont selon vous*
  - *Les schémas d'orientation des procédures au niveau du procureur de la République*
  - *les types de sanction*
  - *et/ou les pratiques professionnelles qui sont les plus à même de favoriser la prévention de la récidive ? Précisez sur quels éléments d'évaluation scientifique ou empirique vous vous fondez.*
  - *quels freins, d'ordre juridique ou pratique observez-vous à leur mise en place ?*

Depuis 2006, notre réseau est formé à l'accompagnement des PPSMJ et de leurs familles. Nous n'évoquons que quelques pistes qui demanderaient à être développées.

#### En matière d'exécution des peines :

- Nous sommes convaincus de la nocivité des très courtes peines. Au-delà de l'effet « coup d'arrêt » (qui peut s'avérer utile dans certaines situations), tout doit être mis en œuvre pour que l'emprisonnement cesse d'être un réflexe.
- La diversité des modes et des structures d'accueil en milieu ouvert doit être soutenue afin de permettre aux magistrats d'individualiser la sanction. A contrario, les **dispositifs figés ou inaccessibles de fait ne peuvent que décourager les personnes** qui étaient auparavant déjà loin de l'insertion.

#### Concernant notre pratique associative :

- Celle-ci nous permet d'affirmer clairement la primauté de l'écoute : Une fois leur peine exécutée, les personnes que nous rencontrons ne s'imaginent pas possible de trouver une place digne dans la société qui les a toujours rejetés selon eux. Or, **les acteurs salariés n'ont guère le loisir de prendre le temps de l'écoute, contrairement à un réseau de bénévoles.** Pourtant, c'est empiriquement le meilleur moyen pour relier la personne à une dynamique sociale dans une perspective de responsabilisation, afin de trouver sa place dans la société. A défaut de cette précaution, la personne ne se représentera pas avoir d'autre choix que la récidive comme moyen de s'identifier (voir de survivre) par la contestation. Afin de permettre cette évolution, ne faudrait-il pas formaliser des sortes de « **sas partenariaux préalables à la désistance** » ?

- **Un exemple : un guichet inter-associatif unique contractualisé avec le SPIP :**

---

#### **Action Secours Catholique de la Loire (Roanne) :**

*Le SPIP rédige pour les sortants qu'il repère une fiche de liaison à destination d'un binôme de bénévoles. Ceux-ci font l'interface avec les associations membres du dispositif (Croix-Rouge, Emmaüs, ANVP, Saint-Vincent de Paul) qui se répartissent les accompagnements en fonction de leur compétence au regard des caractéristiques et des aspirations de la personne.*

---

4. *Quels sont, dans votre milieu professionnel ou associatif les points qui font consensus sur les facteurs de risque ou de protection, s'agissant de la récidive ? Quelles sont les bonnes pratiques professionnelles que vous avez mises en place afin de prévenir la récidive ? Quels sont les points dans vos pratiques professionnelles qui vous paraissent perfectibles ?*

- Les personnes que nous accompagnons témoignent d'un manque d'information systématique sur les réseaux d'aide à la sortie, qu'ils soient de droit commun ou associatifs (il y a souvent un manque de visibilité et de compréhension de la répartition des tâches). Les guides rédigés localement en ce sens sont trop rares.

- La mise à disposition du SPIP de moyens pour assurer les obligations/le minimum tel que le kit sortants impacte fortement le risque très fort de récidive dès les premiers instants de la sortie.
- Notre méthodologie au Secours Catholique est d'organiser la mutualisation à l'interne et avec les partenaires pour dégager les bonnes pratiques et les évaluer.
- De façon plus générale, notre principe pédagogique de base est l'établissement préalable d'une **relation de confiance**, non pas bilatérale - car ce serait installer une dépendance -, mais à l'égard de tous et de la société en général. Dans un second temps, notre rôle est de fournir avec les partenaires des bases, des sécurités, des repères.
- Le **soutien des familles** est un aspect fondamental dans l'accompagnement de la personne.

**Voici deux exemples parmi nos actions de terrain :**

---

#### **Action Secours Catholique Nord/Cambrai :**

*En partenariat avec les étudiants de l'EDHEC, installation d'un espace d'échange pour les familles en attente de parloir (dont certaines viennent de loin) à l'EPM de Quiévrechain. Le maintien du lien familial, en particulier pour les mineurs, est l'un des principaux freins à la récidive.*

---



---

#### **Action Secours Catholique Puy de Dôme (Riom) :**

*Mise en place d'un accueil mobile pour les familles de personnes détenues en attente de parloirs. L'initiative est née de la volonté d'améliorer les conditions dans lesquelles les familles attendaient leur tour au parloir. L'objectif était de créer une plus grande convivialité. Le Secours Catholique a mis à disposition une vieille camionnette pour en faire un lieu d'accueil mobile garé devant la prison le temps de l'ouverture des parloirs. L'état du véhicule nécessitait beaucoup de travaux pour pouvoir le convertir en un lieu convivial : un jeune, condamné à des travaux d'intérêt général, a consacré 10 jours à l'aménagement de ce lieu.*

---

5. *Quelles sont, selon vous, les réformes juridiques ou organisationnelles (ex : réponses pénales, programmes, ressources, organisation du travail, formations, partenariats) susceptibles d'améliorer l'efficacité des réponses pénales en termes de prévention de la récidive ? Parmi celles-ci, laquelle vous semble la plus importante ?*

- Toutes les formules permettant la traduction de l'idée de probation sont à étudier mais il ne faudrait pas pour autant créer d'« usine à gaz ». Par ailleurs l'arsenal existant pourrait être mieux valorisé.
- Concernant le bracelet le **bracelet électronique**, notre réseau a déjà capitalisé quelques expériences. Il est tout prêt à agir en complémentarité avec les services publics en ce sens, **à la condition sine qua non que le dispositif soit corroboré d'un accompagnement social digne de ce nom.**

**Contact :** [dept.prisonjustice@secours-catholique.org](mailto:dept.prisonjustice@secours-catholique.org)